



CONSEIL MUNICIPAL du 19 mai 2026

Présents : 25	L'an deux mille vingt-six, le 19 mai , à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Excusés : 2	
1 pouvoirs	
Absents : 0	
Votants : 26	
En exercice : 27	Étaient présents : M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Nadine YOU.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,	
Le 22 mai 2026,	
Publiée, le 22 mai 2026,	
Notifiée, le 22 mai 2026.	
	Étaient absentes excusées : Mme Stéphanie MICHALET, Mme Annie WALGRAEF (ayant donné pouvoir à M. Ludovic LEDUC).
	Assistait également au titre des services : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA.
	Secrétaire de séance : M. Nicolas CLÉMENCEAU
	Date de la convocation : 12 mai 2026
Délibération n°260519_12	ENFANCE JEUNESSE Avenant Prolongation du PEDT et plan mercredi d'une année au 31 août 2027

Madame l'Adjointe au Maire rappelle au Conseil qu'une convention PEDT (Projet Educatif Territorial) – Plan mercredi de Mésanger avait été établie à compter de l'année 2023/24 pour trois années.

La ville de Mésanger a construit et développé un PEDT ainsi qu'un Plan Mercredi actuellement conventionnés avec nos services. Nous arrivons à l'échéance de cette convention et devrions proposer une actualisation de ces projets argumenté d'une évaluation de ce qui a été mis en place.

L'année 2026 est une année électorale et ne nous permettra pas de mener à bien les nécessaires rencontres pour pouvoir procéder à l'évaluation et proposer des projets actualisés pertinents. De plus, un nouveau directeur de pôle Enfance Jeunesse vient de prendre ses fonctions et nous souhaitons, pour la pleine réussite du futur plan, qu'il puisse s'imprégner du projet éducatif mis en place.

Nous avons sollicité la possibilité de demander un avenant pour l'année scolaire 2026-2027. Cette année sera mise à profit pour réaliser un bilan étayé et d'impliquer la nouvelle équipe municipale dans la rédaction des nouveaux projets. Nous serons alors en mesure d'adresser les éléments requis pour une nouvelle convention.

Madame l'Adjointe au Maire propose donc de prolonger la convention PEDT – plan mercredi par avenant vu entre le préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education Nationale de la Loire Atlantique, la directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et le maire de la commune de Mésanger.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de l'Adjointe au Maire ;

Vu l'exposé présenté,

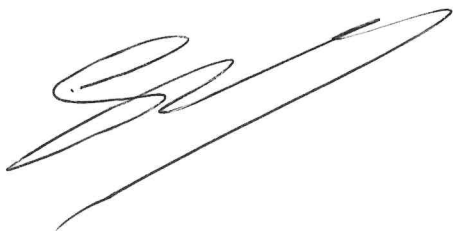
Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 votants) :

► **AUTORISE** Madame le Maire à conclure l'avenant de la convention PEDT et plan mercredi pour l'année 2026-2027 (au 30/08/2027).

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer le présent avenant et en assurer la bonne exécution.

Nicolas CLÉMENCEAU
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

